



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juillet 2020
20 h 30

Compte-rendu

L'an deux mille deux mil vingt, le dix juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 03 Juillet 2020, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

• **DESIGNATION des REPRESENTANTS de la COMMUNE aux ORGANISMES EXTERIEURS**

Appelé à élire les représentants de la Commune aux Organismes Extérieurs, le Conseil Municipal, a élu les délégués suivants :

- **LYCEE Alain-Fournier** : Titulaire : M. Jean-François DARROUX,
Suppléante : Mme Corinne TROUETTE,
- **COLLEGE de l'ASTARAC** : Titulaire : M. Jean-François DARROUX –
Suppléante : Mme Véronique GROSJEAN,
- **L.E.P.A. de MIRANDE** : Titulaire : Mme Dominique DUBOSQ,
Suppléant : M. Jean-François DARROUX,
- **Conseil de Surveillance de l'HOPITAL LOCAL** : Mme Julie CHARLIER, Mme Pauline GABARROT,
Suppléante : Mme Stéphanie CHABBERT,

• **DESIGNATION des REPRESENTANTS de la COMMUNE aux SYNDICATS**

Appelé à élire les représentants de la Commune aux Organismes Extérieurs, le Conseil Municipal, a élu les délégués suivants :

- **SIVOM de MONTESQUIOU** : Titulaires M. Alain IGLESIAS, M. Michel CORTADE,
- **SECTEUR INTERCOMMUNAL d'ENERGIE de MIRANDE** : Titulaires M. Thierry VIDAL, M. Guy FORMENT,

• **FIXATION du NOMBRE de MEMBRES au C.C.A.S.**

Appelé à déterminer le nombre de membres à siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S., le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de fixer à 7 le nombre de membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

• **DESIGNATION des REPRESENTANTS de la COMMUNE au C.C.A.S.**

Appelé à élire les représentants de la Commune au Conseil d'Administration du C.C.A.S., le Conseil Municipal, a élu les délégués suivants :

- **C.C.A.S.** : Mr Gérard FORGUES, Mme Colette PICCIN, Mme Alexandra ABADIE, Mme Pauline GABARROT, Mme Dominique DUBOSQ, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Bernard DOREY.

• **DELEGATION d'ATTRIBUTIONS du CONSEIL MUNICIPAL au MAIRE**

Appelé à se prononcer sur la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés accorde à M. Le Maire l'ensemble des délégations énoncées à l'Article L 2122-22 du CGCT, des précisions étant apportées sur les limites, conditions et cas définis aux points : 2, 3, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 25, 26, 27 et 28.

Appelé à procéder à autoriser que ces décisions puissent être prises par un adjoint délégué en cas d'empêchement du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés autorise que les décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire puissent être prises par un adjoint au Maire en cas d'empêchement du Maire, à savoir Monsieur Jean-François DARROUX.

• **FORMATION des COMMISSIONS MUNICIPALES**

Appelé à procéder à la formation des Commissions Municipales permanentes, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés a décidé de former les commissions municipales permanentes ci-après :

1. **FINANCES, RESSOURCES HUMAINES** sous la responsabilité de Monsieur Guy FORMENT,
2. **SERVICES TECHNIQUES,-SECURITE, ACCESSIBILITE ET MARCHE DE PLEIN VENT ET ESPACES VERTS** sous la responsabilité de Monsieur Michel CORTADE et de Monsieur Alain IGLESIAS,
3. **URBANISME, CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET COMMUNICATION** sous la responsabilité de Madame Stéphanie CHABBERT et de Madame Dominique DUBOSQ,
4. **ENSEIGNEMENT ET ASSOCIATIONS** sous la responsabilité de Monsieur Jean-François DARROUX, Madame Gisèle LUBAS et Monsieur Gérard FORGUES,
5. **CULTURE ET ANIMATIONS** sous la responsabilité de Monsieur Pierre LARAN et Monsieur Franck BARBARA.

- **DETERMINATION du NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX au sein des COMMISSIONS MUNICIPALES**

Appelé à procéder à la détermination du nombre de nombre de Conseillers Municipaux aux Commissions Municipales, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide de fixer à 15 maximum le nombre de membres du Conseil Municipal aux commissions créées précédemment.

- **DESIGNATION des MEMBRES au sein des COMMISSIONS MUNICIPALES**

Appelé à procéder à la désignation des membres du Conseil Municipal aux Commissions Municipales, le Conseil Municipal, a désigné les membres suivants aux commissions ci-après :

COMMISSION DES FINANCES et RESSOURCES HUMAINES : M. Guy FORMENT, M. Jean-François DARROUX, Mme Stéphanie CHABBERT, Mme Gisèle LUBAS, M. Michel CORTADE, Mme Dominique DUBOSQ, M. Alain IGLESIAS, M. Gérard FORGUES, M. Franck BARBARA, Mme Cécile LASSALLE, Mme Julie MENDES, Mme Rosemonde DAL LAGO, M. Christophe PUGNETTI, M. Bernard DOREY

COMMISSION SERVICES TECHNIQUES, SECURITE, ACCESSIBILITE ET MARCHE DE PLEIN VENT ET ESPACES VERTS : M. Michel CORTADE, M. Alain IGLESIAS, Mme Stéphanie CHABBERT, Mme Gisèle LUBAS, Mme Dominique DUBOSQ, M. Franck BARBARA, M. Thierry VIDAL, M. Pierre LARAN, Mme Cécile LASSALLE, Mme Rosemonde DAL LAGO, Mme Corinne TROUETTE, M. Bernard DOREY.

COMMISSION URBANISME, CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET COMMUNICATION : Mme Stéphanie CHABBERT, Mme Dominique DUBOSQ, M. Michel CORTADE, M. Alain IGLESIAS, Mme Colette PICCIN, Mme Gérard FORGUES, M. Thierry VIDAL, M. Pierre LARAN, Mme Julie MENDES, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE, M. Bernard DOREY, Mme Véronique GROSJEAN.

COMMISSION ENSEIGNEMENT ET ASSOCIATIONS : M. Jean-François DARROUX, Mme Gisèle LUBAS, M. Gérard FORGUES, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Michel CORTADE, Mme Dominique DUBOSQ, M. Alain IGLESIAS, M. Thierry VIDAL, Mme Julie CHARLIER, M. Christophe PUGNETTI, Mme Corinne TROUETTE, M. Bernard DOREY, Mme Véronique GROSJEAN.

COMMISSION CULTURE ET ANIMATIONS : M. Pierre LARAN, M. Franck BARBARA, Mme Stéphanie CHABBERT, M. Guy FORMENT, Mme Alexandra ABADIE, Mme Pauline GABARROT, Mme Julie CHARLIER, Mme Julie MENDES, Rosemonde DAL LAGO, Corinne TROUETTE, Bernard DOREY, Véronique GROSJEAN

- **DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL à la COMMISSION d'APPEL d'OFFRES**

Appelé à désigner les membres du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés a désigné les membres suivants :

COMMISSION D'APPEL d'OFFRES :

- Titulaires : M. Guy FORMENT, M. Michel CORTADE, M. Christophe PUGNETTI,
- Suppléants : Mme Dominique DUBOSQ, Mme Stéphanie CHABBERT, Mme Rosemonde DAL LAGO.

• QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'il n'y a pas de questions orales mais que des questions peuvent lui être posées.

Monsieur PUGNETTI relate la question d'un banquier, situé sur la Place d'Astarac, qui s'inquiète des problèmes de stationnements que peuvent rencontrer les convoyeurs de fonds, suite au projet de mise en place des terrasses estivales et de fermeture de la Place d'Astarac sur certains axes.

Monsieur Le Maire le rassure en expliquant que tout était prévu pour ne pas gêner le travail des convoyeurs de fonds. Une place de stationnement avec une borne plus petite que les autres et très facilement déplaçable leur sera réservée.

Monsieur PUGNETTI rapporte, également, les problèmes de circulation que rencontre le camion de la Poste pour tourner en raison du stationnement des voitures sur les bandes jaunes.

Monsieur Le Maire dit que des panneaux interdisant le stationnement pourraient être mis en place.

Monsieur LARAN explique que le problème est permanent.

Monsieur Le Maire en a conscience. Il rappelle, qu'en plus, des travaux sont en cours Rue Boussès et que le « Restaurant Le Métropole » a sa terrasse installée dans la rue impliquant ainsi la circulation en sens interdit de certains véhicules.

Madame CHABBERT informe le Conseil Municipal que des réflexions ont été menées, en concertation, avec Monsieur Michel CORTADE et la Police Municipale pour avertir les mirandais sur les changements de circulation. En entrée de ville sur la RN 21, deux grandes banderoles seront installées ainsi que des panneaux à chaque entrée de la Bastide.

Madame DAL LAGO demande si le Conseil Municipal peut avoir plus de détails sur le sens de circulation.

Monsieur CORTADE explique que les changements de circulation seront uniquement jusqu'à fin août pendant la durée des « terrasses en fête ».

Monsieur Le Maire souhaite apporter des précisions sur le mode de financement de ce projet. Il fait lecture de l'article L 1612-1 du CGCT qui est clair et précis. Il prévoit que le Maire est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget,

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Pour la section d'investissement

La disposition de la loi prévoyant la reconduction possible de 7/12^{ème} des dépenses d'investissement de 2019 (article L1612-1 alinéa 3) **a été abrogé. L'ordonnance du 25 mars 2020 va, en effet, plus loin et permet la reconduction DE LA TOTALITE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT dans la limite des dépenses inscrites dans le budget précédent, et ce, sans convocation de l'assemblée délibérante** contrairement au dispositif habituel.

Nous avons prévu en 2019 :

En investissement :

- Pour les travaux : 1 260 882 €
- Pour les achats : 640 723 €

En fonctionnement :

- Pour les achats de mobilier : 65 000 €.

Le montant de notre investissement, pour les terrasses estivales, s'élève à 44 000 € soit 2 % des dépenses autorisées.

Il explique avoir agi, rapidement, après discussions avec les cafetiers et restaurateurs. Même si l'occupation du domaine public, après avis des Conseillers Municipaux leur a été donnée, pendant 4 mois, gratuitement, cela ne peut pas combler leur

manque de trésorerie pendant cette même période. De plus, il s'est renseigné, auprès de certaines communes qui, comme Mirande, ne peuvent pas faire leur festival, leur manifestation estivale, comme les années précédentes. De façon à maintenir les touristes et d'amener au cœur de la ville la population qui à la fois aideraient les cafetiers, restaurateurs et tous les autres commerçants, l'idée a été de transformer la Place d'Astarac en investissant dans l'achat de parasols, de tables, de chaises, d'éclairage et de terrasses en bois pour permettre aux cafetiers et restaurateurs de recevoir plus de clients compte tenu des règles de distanciation toujours en vigueur. Pour les professionnels qui ne sont pas sur la Place, l'Office Mirandais d'Animation va recevoir une subvention pour faire intervenir des animations dans leurs locaux. Cela a déjà commencé et les restaurateurs concernés ont été contents de leur soirée. Une campagne de publicité va être menée de façon à informer la population. Il rappelle que ce projet a été mené rapidement, dans le but d'être opérationnel pour le 14 juillet. Il ajoute, à ce titre, qu'il n'y aura pas de feu d'artifice cette année, vu la complexité du dossier à monter auprès de la Préfecture.

Monsieur LARAN explique qu'à partir de lundi, le mobilier sera mis en place. A savoir, 260 chaises, 80 tables et 30 parasols.

Monsieur PUGNETTI demande si la Commune va rester propriétaire du matériel.

Monsieur Le Maire explique qu'en effet, la Commune reste propriétaire du matériel mais qu'il pourra être mis à disposition des associations, manifestations si besoin. Il rappelle qu'une réflexion a été menée au niveau du stationnement et du sens de circulation sur la Place d'Astarac. Les axes situés devant le Glacier et la BNP seront fermés. Le stationnement se fera sur les autres axes par des arrêts minutes. Il explique avoir regardé avec attention les arrêts minutes et cela fonctionne très bien. La population est disciplinée. Une réflexion sera menée pour développer ces arrêts plutôt que la zone bleue qui est, en contrepartie, peu respectée.

Monsieur IGLESIAS propose que soit rappelé, à la population, la signification d'arrêt minute car beaucoup de questions lui sont posées, notamment, sur la durée de stationnement sur ces arrêts. La question a été posée à la Police Municipale qui a répondu que, normalement c'est par tranche de 10 minutes mais qu'elle a conscience que ce temps peut paraître court. Une tolérance est appliquée. De plus, il relate la question d'une personne handicapé par rapport à ces arrêts.

Monsieur Le Maire répond qu'il ne sera pas question de verbaliser un véhicule avec un macaron sauf, bien sûr, mais cela est valable pour tous les véhicules si le stationnement est constaté sur la journée entière.

Madame DAL LAGO souhaite interpellier le Conseil Municipal sur un problème rencontré au niveau d'une tranchée, effectuée par le SIDEAU, entre le bord de la Baïse et la Place St Cricq, Sur cette partie, un trou d'un diamètre important, n'a pas été comblé, il est juste délimité par une bande rouge et blanche, il n'est pas sécurisé, ce qui est très dangereux. De plus, la nouvelle propriétaire de l'ancien hôpital Saint-Jacques, a barré l'accès par du grillage au bord de la Baïse, qui est un accès public.

Monsieur Le Maire propose à Monsieur CORTADE de se rendre sur place et de constater les faits.

Monsieur Le Maire rappelle les dates des prochaines commissions, des prochains Conseils Municipaux et des prochains Conseils Communautaires, qui eux auront lieu à la Salle André BEAUDRAN.

Madame CHABBERT répond à Madame DAL LAGO sur le fait que des convocations seront, bien sûr, envoyées, pour les réunions des prochaines commissions. Compte tenu des délais, qui sont très courts, en vue du vote du budget, ces dates ont été, également, annoncées oralement à ce conseil afin que chaque conseiller puisse les noter et anticiper les réunions.

La séance est levée à 22 h 00.

L'intégralité des extraits de délibérations du Conseil Municipal est consultable en Mairie, Direction Générale des Services, copies seront délivrées à la demande.